

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 7 avril 2017

3^{ème} Commission
N° CP-2017-4-3-3

Service instructeur

DIRT - Direction des routes et des transports

Service consulté

DIF

PROGRAMME A 132 - MILLESIME 2017
OPERATIONS DE SECURITE EN TRAVERSE D'AGGLOMERATION

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver le programme A132 - Millésime 2017 Opérations de Sécurité en Traversée d'Agglomération (STA) sur les routes départementales du Haut-Rhin, d'affecter les autorisations de programmes correspondantes et d'autoriser le Président à signer les conventions de co-maîtrise d'ouvrage afférentes et leurs éventuels avenants, ainsi que les conventions à part départementale nulle.

L'Assemblée départementale a voté au Budget Primitif 2017 une autorisation de programme A132 de 2 M€ (ainsi que 1,8 M€ de crédits de paiement) concernant les travaux de chaussées liés aux opérations de sécurité en traversée d'agglomération et a donné délégation à la Commission Permanente pour toute procédure nécessitant des décisions spécifiques.

I. Opérations recensées

143 dossiers de sécurité en agglomération ont été portés à la connaissance du Département par les communes. Pour environ la moitié de ces opérations, les communes ont fourni les estimations qui représentent un montant de travaux de 9,234 M€.

Ce recensement identifie 28 opérations classées en priorité 1, à savoir des projets d'aménagement de traverses d'agglomération pour lesquelles la chaussée doit être renouvelée à très court terme. Parmi ces 28 dossiers, 8 n'avaient pas été retenus dans le cadre du programme 2016 et 1 avait l'objet d'un accord anticipé.

50 dossiers sont classés en priorité 2 (entretien de la chaussée pouvant être reporté) et 65 opérations non classées (chaussée ne nécessitant pas d'entretien à court terme, dossier non abouti ou pas de volonté de la commune de faire des travaux à court terme).

L'ensemble des dossiers classés en priorité 1 représente un volume estimé à 5,49 M€ (dont 1,905 M€ pour les seules opérations non retenues en 2016 et listées en annexe 1).

II. Proposition de programme 2017

Lors de la séance du 3 mars 2017, la Commission Voirie, Infrastructures et Transports a examiné l'ensemble des dossiers présentés par la Direction des Routes et des Transports.

Cet examen a mis en exergue une très forte sollicitation du Département par les collectivités partenaires. Celle-ci s'explique notamment par un effet de cycle avec un pic de demande des communes que l'on peut relier au calendrier d'un mandat municipal.

L'aménagement des routes départementales en agglomération est une politique au cœur de nos compétences obligatoires. Elle représente également un levier économique important en mobilisant des crédits d'investissement de nos partenaires : un euro investi par le Département génère une dépense de 2 à 3 euros par la commune.

La Commission Voirie, Infrastructures et Transports a proposé :

- de maintenir un plafonnement de la part départementale à 250 k€ par an et par commune ;
- de retenir pour un montant de 1,905 M€, les opérations listées dans l'annexe 1 – Programme STA 2017;
- de voter l'affectation, dans un deuxième temps, à l'issue d'une inscription d'Autorisation de Programme complémentaire dans le cadre de la décision modificative n°1 du budget du 23 juin 2017, les opérations listées dans l'annexe 2 – Programme STA 2017. Ces opérations ont été sélectionnées parmi les priorités 1 au regard de l'état d'avancement des dossiers. Elles portent sur un montant estimé à 2,375 M€.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le programme A132 – millésime 2017 – Opérations de sécurité entraverse d'agglomération, conformément à l'annexe 1 – Programme STA 2017 joint au présent rapport;
- d'affecter les autorisations de programmes (AP) correspondantes aux projets de sécurisation des traverses d'agglomération (STA) suivant la liste et les montants figurant en annexe 1;
- de m'autoriser à signer les conventions de co-maîtrise d'ouvrage correspondantes (modèle type validée lors de la séance du Conseil départemental du 07/12/2011 – Rapport CG-2011-5-3-9) et leurs éventuels avenants, ainsi que les conventions à part départementale nulle.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN